

Concept de sélection

World Wheelchair-B Curling Championship – Mixed Gender Teams 2026

Lieu, pays (à confirmer)
jj.mm. – jj.mm.2026 (à confirmer)

1. Date de la manifestation

jj.mm. – jj.mm.2026 (à confirmer)

2. Conditions d'admission et de qualification de la fédération internationale

Le concept de sélection pour les championnats du monde repose sur les directives de la fédération internationale. La version originale de la [World Curling Federation \(WCF\)](#) s'applique.

3. Sélections

3.1. Directives générales

La commission de sélection de SSFR décide en principe lors du processus budgétaire si la compétition pour le titre sera intégrée au programme annuel. Les critères qui sont établis indiquent comment et pourquoi les joueurs et joueuses sont sélectionné·e·s pour la compétition.

Pour les sports d'équipe, l'entraîneur·e national·e est chargé·e de désigner les membres de l'équipe nationale.

3.2. Période de sélection

L'entraîneuse nationale s'appuiera sur toutes les compétitions définies dans la période suivante pour évaluer et justifier la demande de sélection auprès de la commission de sélection de SSFR:

25.02 – 29.08.2026

3.3. Compétitions de sélection

Les compétitions suivantes servent de base pour l'obtention des critères de sélection:

La sélection repose sur le «[Manuel pour la sélection du cadre](#)» publié séparément.

3.4. Critères de sélection

Liste des critères de l'entraîneuse nationale pour sélectionner les joueuses et les joueurs

La sélection repose sur le «[Manuel pour la sélection du cadre](#)» publié séparément.

Le classement, associé à l'évaluation subjective, est déterminant pour la sélection en vue des CM-B.

Des classements séparés sont établis selon le sexe.

Critères concrets pour la sélection en vue des championnats du monde de curling en fauteuil roulant B – équipes mixtes:

- Critères spécifiques au sport
 - Tests sur glace

- Athlétisme
 - Test d'endurance
 - Test de force
- Coopération (évaluation)
 - Communication
 - Esprit d'équipe
- Psyché (évaluation)
 - Volonté de performance
 - Motivation & responsabilité personnelle
- Santé
 - Niveau de santé compétitif
- Résultats en compétition
 - CS 2026

3.5. Obligations des joueurs et joueuses

Tous les joueurs et toutes les joueuses sélectionné·e·s sont tenu·e·s de participer **intégralement** aux mesures de préparation communiquées, en plus des CM-B.

3.6. Dispositions spéciales et exceptionnelles

Si une joueuse ou un joueur n'est pas en mesure de satisfaire à une ou plusieurs conditions de performance énoncées au point 3.4 et que la raison ne relève pas de sa responsabilité, l'entraîneuse nationale peut, en collaboration avec le manager du sport, prendre des dispositions spéciales concernant la sélection.

3.7. Clause médicale

Une dérogation peut être accordée pour des raisons médicales aux athlètes ayant un potentiel avéré de médaillé·e.

Le certificat médical doit être présenté **immédiatement** après le début de la maladie ou de la blessure. L'entraîneuse nationale fait simultanément une proposition à la commission de sélection de SSFR concernant des compétitions alternatives ou des possibilités d'évaluation.

3.8. Sélection tactique

Une ou un athlète peut être proposé·e à la sélection pour des raisons tactiques.

4. Communication/Décision

L'entraîneuse nationale s'assure que les athlètes et le personnel d'encadrement concerné·e·s ont vu, lu et compris le concept de sélection.

L'entraîneuse nationale soumet sa proposition de sélection à la commission de sélection SSFR (via rss@spv.ch). L'entraîneuse nationale garantit que tous les athlètes proposé·e·s dans la demande de sélection se sont engagé·e·s à participer à la compétition en cas de sélection. En cas de divergences par rapport au choix de l'entraîneuse nationale, ou si des informations supplémentaires sont nécessaires, elle sera invitée à une réunion de sélection commune. La commission de sélection de la SSFR (responsable du sport de compétition et équipe du sport de compétition) prend la décision finale concernant la sélection.

La commission de sélection de SSFR informe oralement l'entraîneuse nationale de cette décision finale. Celui-ci a pour tâche d'informer immédiatement par téléphone les joueurs, joueuses et le personnel proposés pour la sélection, même en cas de décision négative, ainsi que la CT. Dès que cette première phase de communication est terminée, SSFR envoie une confirmation écrite de nomination aux curleurs, curleuses et au personnel sélectionné·e·s.

5. Dates

Remise de la demande de sélection par l'entraîneuse nationale:	31.08.2026
Date officielle de la sélection par la commission de SSFR:	01.09.2026

Sport suisse en fauteuil roulant



Andreas Heiniger
Chef Sport de compétition SSFR

Curling



Katja Schweizer
Entraîneuse nationale

Nottwil, 20 février 2026